

RAPPORT DE LA SÉANCE DU JURY/ étape 2

1. Rapport de conformité

Les quatre prestations sont déposées à l'heure et à la date spécifiée au règlement.

Les prestations sont conformes quant aux documents à produire; planches, textes, tableau de superficies, estimation et devis descriptif, maquette 3-D, copies et clé USB. Deux équipes ont fourni des perspectives additionnelles; à la demande du conseiller professionnel, ces dessins sont retranchés avant la tenue du jury. Une équipe a fourni un texte et des graphiques en mécanique non-demandés; ces éléments d'information sont retirés avant la tenue du jury.

Les estimations déposées par les quatre équipes respectent le budget.

2. Rapport du comité technique

Le rapport du comité technique a été déposé aux finalistes et au jury avant les entrevues à l'exception de celui de Macogep, qui sera finalement déposé le 28 mars en fin de journée.

Sur le plan du **programme**, l'équipe de Provencher Roy dépasse la superficie au programme de manière significative, suite à l'ajout de fonctions complémentaires comme un café et une mezzanine. Les autres prestations respectent le programme à plus ou moins 5% d'écarts.

Sur le plan du **fonctionnement**, le rapport conclut que le concept de FABG propose le fonctionnement le plus clair et respectueux du programme.

Au plan **scénographique**, le jury note que les quatre concepts ont repris les proportions de la salle, tel que présenté au PFT et respectent le nombre de sièges, selon les configurations.

Sur le plan de **l'analyse urbaine**, les concepts sont recevables au niveau de l'implantation du bâtiment, en considérant des demandes de dérogation mineures, tels qu'autorisés dans le programme.

Au plan **mécanique**, le niveau de l'information présentée a rendu l'exercice peu concluant; une équipe a proposé des thermopompes non souhaitées. Toutes ont opté pour une ventilation/ climatisation venant du plafond.

Au plan **structural**, les concepts structuraux sont de type standard, avec des structures en acier et des poutrelles pour la salle; seul le projet de Provencher Roy est en béton pour la toiture. Le choix du type de fondations, avec pieux, tel que spécifié au PFT, demeure à valider en fonction de la profondeur du roc. La pertinence du choix final dépendra des

futures analyses de sol. Les prestations de trois équipes ont prévu des fondations sur remblai; seul le projet de Paul Laurendeau a prévu des pieux.

Au plan **budgétaire**, le coût présenté au règlement provient de l'estimation du PFT. Le rapport de Macogep déposé en comité technique dénonce des écarts excédentaires pour les quatre prestations, principalement en mécanique; les coûts en structure varient d'une équipe à l'autre en regard de la condition du sol et du niveau d'analyse de sol disponible. L'écart le plus faible se retrouve pour le projet de FABG et le plus élevé pour celui de Provencher Roy, notamment en raison de la superficie excédentaire proposée.

Le jury est d'avis que les équipes, secondées par des estimateurs professionnels, ont une connaissance plus détaillée et plus approfondie de leur projet que l'estimateur du comité technique, laquelle est basée sur une prestation de niveau conceptuelle.

Mais conformément au règlement, le conseiller a contacté les quatre répondants et chacun a déposé des commentaires sur l'estimation de leur projet par Macogep et des solutions de coupures. Dans cet exercice, les estimateurs ont déposé des coûts de projets similaires réalisés et récents, qui varient entre 3 100 \$ et 3 500 \$ / m² au lieu de 4 100 \$ tel qu'estimé par Macogep.

À la lumière des coupures présentées par les équipes, le jury accepte les modifications proposées, car elles ne mettent pas en péril les concepts et est d'avis qu'il peut raisonnablement conclure à la faisabilité des propositions.

Le projet de Provencher Roy dépasse le budget de 8%, en raison des superficies excédentaires qui pourraient être retranchées ultérieurement. Le projet de SBTA excède le budget de 5%, mais défend son prix en mécanique, ce qui annule l'écart. Les deux autres prestations respectent le budget au règlement tel qu'estimé par Macogep.

À la lumière des commentaires des estimateurs, des ingénieurs en mécanique, et de la difficulté d'estimer la structure des fondations à ce stade, le jury reçoit les quatre prestations et continuera son évaluation lors d'une extension du jury, le 4 avril 2018.

Faisabilité : le jury considère que ce critère est satisfait dans les quatre concepts. Ceci étant, il décide collectivement de porter une attention particulière à la complexité de réalisation des certains détails découlant des concepts proposés, dont celle de leurs enveloppes, et tributaires de la qualité recherchée dans ce type de bâtiment.

3. Entrevues

Le jury reçoit les quatre finalistes pour leur présentation, dont l'ordre a été déterminé par tirage. Chaque entrevue dure une heure dont 30 minutes de présentation sur PowerPoint, couvrant la prestation exclusivement.

- 1) Atelier Paul Laurendeau+ DKA arch., Projet Paysage, SNC Lavalin, Latéral
- 2)SBTA arch., Claude Cormier arch. paysage, Bouthillette Parizeau, NCK
- 3)Provencher Roy arch., GBI, NCK
- 4) FABG arch., Marc Fauteux arch. paysage, SNC Lavalin, TetraTech

Le jury a apprécié les présentations qui ont permis d'approfondir les volets en mécanique et en structure sans aller dans le détail ; suite aux questions sur le budget, trois des quatre équipes ont affirmé que le budget énoncé au règlement était réaliste et confortable quant à la commande. Les entrevues ont également permis d'apprécier la cohésion et la profondeur de l'expertise des équipes.

Les présentations ont permis de mettre en lumière certains problèmes de fonctionnement, principalement concernant les accès au bâtiment et à la salle et sur la nécessité de rechercher de la sobriété dans le traitement de la salle, en raison de ses différentes vocations.

4. Premier tour d'évaluation; discussion générale

Atelier Paul Laurendeau+ DKA : La présentation de Paul Laurendeau, empreinte de théâtralité met l'accent sur l'importance de la symétrie dans sa composition, laquelle vient appuyer la simplicité du geste architectural; une boîte opaque rouge entourée d'une paroi laissant deviner la salle et la cage de scène en transparence. Le jury apprécie cette composition très contrôlée et épurée qui propose une filiation avec l'histoire des lieux de spectacles mais ce parti interpelle le jury quant à son fonctionnement et à sa contextualisation au site.

La référence au théâtre par la couleur rouge, l'entrée centrale au balcon et le mur du foyer illustrant un rideau de scène sont les éléments identitaires de la composition; la couleur et son éclairage de nuit, représentent un bon potentiel de visibilité dans la ville. La force du foyer vient en contradiction avec le positionnement de l'entrée principale désaxée et l'étranglement des corridors d'accès de par- et- d'autre de la salle; le fonctionnement des accès est problématique quant à la fluidité souhaitée.

STBA : Le jury reconnaît que le design de ce projet est audacieux et a le potentiel de créer une image de marque, une signature dans la ville. Ce concept se distingue particulièrement

par l'aménagement du parvis, son nuage et par un travail sur les effets des verres des murs rideaux ; le nuage est un geste très fort de par sa visibilité, mais il crée une cassure entre les deux pavillons de l'Espace culturel, le centre d'art et la salle de spectacle. Le parti ' onde sonore' que l'on retrouve sur l'ensemble du mur-rideau de l'enveloppe, traduit par différents types de verre, est difficile à évaluer et trop présent. La volumétrie singulière et distinctive, tout en courbes, inquiète le jury en raison de ses exigences élevées en termes d'exécution; la ligne est mince entre une forme aboutie et une forme qui demeure à épurer. La forme de la toiture est également très présente et procure une vue sur sa membrane depuis le parvis, ce qui préoccupe le jury connaissant les niveaux d'exécution auxquels le contexte et les budgets le permettent. Au plan de la fonctionnalité, l'emplacement du secteur administratif, loin des loges, est questionné par le comité technique.

Provencher Roy : Le concept général du projet est agréable et le toit végétalisé plait beaucoup au jury; il amplifie la nature du site et traite élégamment la façade arrière, du côté de l'arrivée en occultant habilement la présence des camions sur cette façade en vue. L'élévation du côté du parvis propose une présence civique de qualité; on y retrouve plusieurs idées, plusieurs langages qui morcellent le projet; le ruban rouge qui se prolonge à l'intérieur du foyer ne fait pas l'unanimité. On craint un langage trop corporatif pour la vocation du site. C'est principalement le fonctionnement et la superficie excédentaire qui interpellent le jury; l'organisation en arrière- scène dont l'emplacement de l'administration est commenté par le comité technique. La surface de plancher et celle du toit végétal inquiètent quant au respect du budget. Le parvis en bois et granit, traversé de sentiers, se démarque; son traitement facilite son appropriation par les citoyens.

FABG : Le concept est fidèle au texte conceptuel du dossier de candidature; il propose de beaux rappels avec le centre d'art, par le biais de la structure et des matériaux. Ce qui caractérise ce projet c'est l'ajout d'une terrasse couverte sur le foyer, procurant des vues sur la ville et le fleuve tout en participant à l'animation du parvis. L'ouverture du foyer par de grandes portes et l'aménagement du parvis offrent la flexibilité souhaitée ; les gradins contribuent à l'animer. On y voit plein de possibilités d'activités. La fonctionnalité est contrôlée et répond au PFT. La sobriété de l'enveloppe sur les trois autres faces peut manquer de caractère et le jury déplore la succession de décrochés volumétrique. Elles seront à développer, particulièrement celle de l'aire de réception. Un geste d'accueil paysager serait souhaitable depuis le boulevard Iberville. L'utilisation du bois en structure est judicieuse; le bois en revêtement mural rappelle le centre d'art. Le jury convient que l'expérience en matière de salles de spectacles et la sobriété du traitement proposé sont des gages de qualité; de plus, ce concept offre une signature efficace, grâce à sa terrasse en hauteur.

5. Évaluation selon les critères définis

-Volet urbain

Question d'échelle : à la lumière du visionnement des maquettes 3-D, le jury considère que l'échelle des bâtiments ne pose aucun problème face au centre d'art et au quartier, grâce à la vocation du lieu et son recul suffisant. Le site propose déjà différentes échelles de bâtiments, depuis la rue Notre-Dame vers l'hôtel de ville. Actuellement, le zonage sur Iberville ne le permet pas mais il y a un projet de 6 étages, plus au nord, dans l'alignement de la salle de spectacles.

Les quatre projets répondent à ce critère. Le concept volumétrique de FABG se démarque par un juste équilibre entre la volumétrie globale de la salle et l'échelle du centre d'art en créant des strates horizontales en plus de la continuité des matériaux.

Parvis : le jury convient que le parvis aura sa propre programmation et pourra être animé indépendamment de la salle de spectacles et le centre d'art. Le parvis de la proposition de STBA| Claude Cormier joue d'audace avec le nuage qui deviendra un objet rassembleur et appropriable. Le miroir d'eau est moins convaincant.

FABG| Marc Fauteux propose un espace urbain avec des arbres en périphérie, du mobilier urbain et une terrasse libre avec des tables. Les gradins rappellent la vocation et font participer les flâneurs à l'animation du parvis.

Provencher Roy propose un café intérieur et extérieur qui n'e sont pas au PFT pour des raisons d'opérations. L'ampleur des surfaces en bois serait à revoir pour des raisons d'entretien hivernal.

Paul Laurendeau + DKA | Projet paysage propose un aménagement plus austère, qui n'entre pas en compétition avec le concept du bâtiment; c'est la prolongation du foyer mais sans relation réelle. Son appropriation semble difficile.

Urbanisme : le jury évalue ce critère à partir des vues, de l'impact sur le quartier en termes de bruit et éclairage, et des alignements qui ne sont pas une obligation. Cependant, au plan des marges, tous les projets sont acceptables. Le projet de Paul Laurendeau+DKA maintien un alignement strict avec le centre d'art. Au plan des vues, deux projets les exploitent, FABG avec la terrasse bien structurée et Provencher Roy, avec son toit végétalisé accessible. Le jury conçoit que cette idée, qui mise sur les vues sur le fleuve et l'église serait porteuse pour la communauté.

-Volet architectural

Fonctionnalité : selon le comité technique, le **secteur opérationnel** est le mieux traité par FABG et Paul Laurendeau+DKA; l'organisation est claire et répond au PFT. Le **foyer** se veut un espace flexible pour accommoder différentes activités autres que des mini-spectacles; l'ajout d'une mezzanine par trois équipes, FABG, SBTA et Provencher Roy, est un atout pour l'animation. Par contre, la mezzanine de Provencher Roy est trop grande et génère un dépassement de superficie important. Le jury remarque que dans le projet de Paul Laurendeau+ DKA, l'aménagement du foyer cache les **accès** latéraux à la salle et la composition axiale met l'accent sur l'accès au balcon avec des escaliers de type issue de secours. Dans le cas de Provencher Roy, une des entrées à la salle est peu visible depuis le foyer. L'ajout de **gradins** dans le foyer peut être ou non un avantage; ceux de SBTA sont étriqués et la deuxième entrée en haut des gradins pour la mezzanine n'est pas souhaitable. Le foyer de FABG, grâce à ses proportions, ses gradins et son ouverture sur le parvis offre le meilleur potentiel d'utilisation.

Qualité spatiale : les quatre **salles** ont le même plan, soit celui suggéré au PFT. Le traitement de la salle de FABG se distingue avec son utilisation du bois dans un mode classique, par sa sobriété et le calme qui s'en dégage; c'est une salle chaleureuse. Le rouge de la salle de Paul Laurendeau+ DKA est trop intense; les panneaux de SBTA donnent un effet trop chargé et celle de Provencher Roy est neutre.

Matérialité : Au niveau du contexte, le jury reconnaît que le projet de Paul Laurendeau+DKA se démarque comme un bel objet esthétique. L'utilisation du bois à l'extérieur de la salle, chez SBTA, démontre une belle sensibilité et une volonté de dialogue avec le centre d'art qui en a fait le même usage. La cage de scène noire en toiture, dans le projet de FABG, n'est pas convaincante; lors de l'entrevue, l'architecte a lui-même proposé de la mettre blanche comme le reste du projet.

Visibilité et signature : les quatre projets se démarquent par leur signature architecturale, SBTA et Paul Laurendeau+DKA, au niveau du parvis et de la forme et Provencher Roy se distingue par sa toiture végétale, recouvrant tout le bâtiment. Pour FABG, la terrasse est plus qu'une signature, c'est un espace utilisable à fort potentiel d'animation; c'est la création d'une nouvelle fonction qui complète le PFT tout en offrant une belle visibilité dans la ville.

-Volet ingénierie

Le jury en a plus appris sur l'intégration des systèmes lors des entrevues qu'à partir des documents des prestations soumis, les schémas et les textes étant sommaires et génériques. Il en est ressorti que le grand **enjeu** réside dans les fondations en raison de la

mauvaise qualité du sol; le PFT a spécifié des pieux mais leur profondeur peut militer pour une autre solution; seules des analyses plus poussées permettront de juger de cet élément du projet. Le jury a donc relativisé cet aspect de son évaluation.

Structure : les structures proposées sont de nature standard sans complexité susceptible de détourner le budget. Trois projets sont en acier et un mixte béton/ acier.

Mécanique : les systèmes proposés répondent au PFT tout en faisant des propositions moins coûteuses mais standard; les unités sont en toiture et les conduits au plafond, ce qui est discutable pour une salle de spectacles. L'intégration de la mécanique, particulièrement dans la salle, est rendue possible avec la structure d'acier. Dans le projet de Provencher Roy, la salle de mécanique a une superficie supérieure au programme. L'éclairage au DEL présent dans tous les concepts est devenu conventionnel mais le jury s'interroge sur les coûts reliés à l'éclairage architectural du bâtiment, pour créer les effets présentés.

Développement durable : La notion de développement durable est peu abordée dans les concepts présentés.

Parvis : les ingénieurs ont déclaré avoir prévu dans leur estimation les branchements électriques décrits au PFT et l'éclairage.

EXTENSION DU JURY, 4 avril 2018

En raison du rapport de Macogep sur la non-concordance entre les estimations des finalistes et ceux de Macogep, le conseiller a recommandé une extension du jury pour rediscuter du budget et des estimations. La firme a basé son analyse sur les informations fournies et confirme qu'en architecture, les budgets sont respectés globalement sauf pour Provencher Roy, en raison des écarts de superficie. Si on fait abstraction des différences de coûts relevant des fondations, les écarts se situent au niveau de la mécanique. La firme déplore le manque de détails dans les concepts mécaniques déposés et le manque de temps pour les analyser. Le jury constate que les coûts au mètre carré estimés par Macogep varient entre 4 800 \$, 5 100 \$ et 5 600 \$. Les coûts de projets comparables, fournis par les estimateurs et les membres du jury, se situent autour de 3 500 \$. À la lumière de ces écarts, des coupures proposées et des commentaires des 4 estimateurs, le jury convient que 3 équipes sont capables de rencontrer le budget. Pour SBTA| Claude Cormier, la coupure du nuage permet le respect du budget mais a un impact négatif sur le concept; de plus, la forme courbe des murs, toiture et le choix du vitrage du revêtement extérieur représentent un risque monétaire, considérant la nécessité de détails non conventionnels pour rencontrer l'effet présenté. Pour le projet de Provencher Roy, les coupures ne suffisent pas à réduire l'écart en deçà de 10% sans réduire la superficie, ce qui représente un inconnu quant au résultat final, pour le jury.

Le jury réitère son appui au travail des équipes, celles-ci ayant des réalisations similaires en référence, tout en déplorant cette situation; elle convient que le projet de Provencher Roy ne peut être retenu au plan budgétaire.

Évaluation finale

Le jury procède à une synthèse des points qualitatifs et significatifs énoncés, principalement en architecture, pour chaque concept :

-Paul Laurendeau+ DKA; le projet, très théâtral dans son traitement, propose une signature en décalage avec la vocation multifonctionnelle souhaitée. Le problème de la séquence des circulations depuis le parvis jusqu'à la salle est important. En ce sens le projet s'en remet trop à une signalisation très présente pour pallier ce problème. La signalisation n'est pas une solution architecturale. Il en découle une confusion de visibilité et de fonctionnement pour le public qui peut difficilement être corrigée de par le concept.

-SBTA; l'identité du projet provient du nuage flottant au-dessus du parvis, une image de marque très forte. Celui-ci ne peut être retranché sans affaiblir le concept global composé du bâtiment et du parvis. Pour que le bâtiment prenne toute son identité, beaucoup de défis techniques s'imposent et le jury se questionne sur la capacité technique et budgétaire pour les réaliser. De plus, le volet fonctionnel est déficient.

-FABG; ce projet se distingue par sa sobriété, par la pertinence de sa terrasse, la qualité de son dialogue avec le centre d'art et son organisation fonctionnelle résolue. Par sa flexibilité spatiale, il offre un potentiel d'animation et d'activités répondant aux souhaits des opérateurs. Le jury déplore l'ébauche de la volumétrie arrière, qui devra être finalisée pour être en harmonie avec l'ensemble du bâtiment, pour régler la problématique du quai de réception et créer une interface avec la ville. Cet élément peut être réglé dans la suite du dossier.

- Provencher Roy; ce concept a beaucoup séduit par son approche visuelle simple et efficace, où la nature et la forme offrent une solution élégante au problème de visibilité depuis l'entrée du site; le projet s'articule dans une variété d'éléments architecturaux sur la façade donnant sur le parvis. Le jury craint que la perte du toit végétal en totalité ou en partie ne détruise ce concept fort, la vue d'une membrane étant inhibitrice. L'écart de surfaces et ses conséquences budgétaires rendent ce projet risqué.

À la lumière des nombreuses discussions et échanges partagés sur les quatre projets, le jury est prêt pour procéder à l'évaluation finale, par le biais de la grille cumulative de pointage. La recommandation du jury désigne le projet de l'équipe de FABG| Marc Fauteux| SNC Lavalin| TetraTech |LEM. À titre de lauréat du concours.

COMMENTAIRES DU JURY AU LAURÉAT

-Comme la population va venir principalement depuis la façade nord du projet, le jury insiste pour que cette élévation soit retravaillée de manière à créer un geste architectural fort, accueillant, lequel réglerait la présence fréquente de camions. Le jury recommande que l'emboîtement des volumes suggère une harmonisation des hauteurs.

-Le jury souhaite que l'intégration des unités de ventilation en toiture soit harmonieuse et s'inscrive dans la volumétrie arrière.

-L'esthétique de la salle, quoique très appréciée, doit répondre aux exigences techniques des différentes configurations; le plafond de bois doit en tenir compte.

-Dans le même esprit, le traitement acoustique doit répondre avec polyvalence, aux différents types de spectacles envisagés.

-L'accès à la salle du côté impair doit être aussi visible que du côté pair; les fonctions alignées du côté de l'allée de la Création posent un défi de transparence, et ne s'accommodent pas avec celle supposée avec les images du projet.

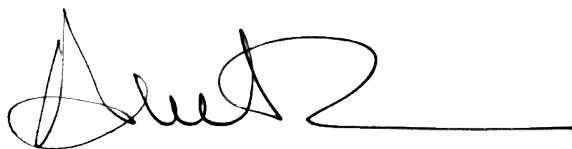
-L'espace traiteur devra optimiser sa relation avec l'extérieur, afin de faciliter le service.

-Assurer un accès direct depuis le débarcadère vers la scène.

COMMENTAIRES DU JURY SUR LE PARVIS

-Dans le cadre du projet lauréat, le jury questionne la pertinence du plan d'eau dans une perspective de flexibilité d'aménagement de même que l'emplacement de l'abri à vélo.

-Le jury souligne la pertinence de gradins extérieurs à la lumière des intentions de la ville de tenir des activités hivernales; il enjoint cette dernière à maintenir un entretien conséquent pour éviter des clôtures à neige autour de cet aménagement, essentiel à l'identité du parvis.



Louise Amiot, conseiller professionnel